

Aquipass : carte d'étudiant



Les étudiants de l'UPPA ont tous une même carte unique pour accéder aux services universitaires : **la carte AQUIPASS.**

1. Création de la carte Aquipass	1
2. Où faire éditer ma carte ?	1
3. Que permet la carte Aquipass ?	2
3.1 Photocopies et impressions	2
4. Fonctionnement de la monétique Izly	2
5. Comment activer mon porte-monnaie IZLY ?	3
5.1 Assistance IZLY	3

Création de la carte Aquipass

Pour l'édition de votre carte Aquipass, vous devez obligatoirement compléter le formulaire d'autorisation de la photo et d'inscription aux services IZLY. Ce document doit être remis à la personne chargée de l'édition de la carte Aquipass ou transmis avec les pièces justificatives dans le cadre d'une inscription par le web :

- * [Télécharger le formulaire d'autorisation photo et d'inscription aux services IZLY](#)
(PDF - 380 Ko)

Où faire éditer ma carte ?

Vous pouvez faire éditer votre carte étudiante "Aquipass", une fois votre inscription validée par la scolarité, en vous rendant dans le local Aquipass de votre campus d'inscription :

- * Campus de Pau : [Pôle scolarité](#)
- * Campus de Bayonne : [MDE, Maison de l'Etudiant \(77 rue Bourgne\)](#)
- * Campus d'Anglet : [Scolarité administrative et pédagogique - Sciences Anglet](#)
- * Campus de Mont-de-marsan : [scolarité de l'U](#)

- * Campus de Tarbes et d'Anglet (STAPS) : les certificats et cartes vous seront remis sur site
- * En cas de perte ou de vol, la réédition de la carte sera facturée 10€

Que permet la carte Aquipass ?

Bien plus qu'une carte d'étudiant classique, AQUIPASS intègre un porte-monnaie électronique et permet :

- * de justifier ma présence dans l'enceinte de l'établissement universitaire
- * de payer les repas aux restaurants et cafétérias du CROUS
- * d'accéder à l'ensemble des bibliothèques universitaires
- * de payer les photocopies et impressions
- * de payer aux distributeurs automatiques de boissons
- * de justifier de mon identité aux examens

Photocopies et impressions

La carte multiservice Aquipass est également un moyen d'identification et de paiement sur l'une des 17 imprimantes multifonctions installées sur les sites de l'UPPA. Les travaux seront réalisés au format A4 recto ou recto/verso en impression noir & blanc. Un nombre de copies et impression peut être alloué aux étudiants en situation de handicap ou par des collègues pour certains étudiants (se rapprocher de la [Mission Handicap](#) de l'Université).

Tarifs :

- * 0,06 € par page A4 imprimée Recto Noir & Blanc
- * 0,12 € par page A4 imprimée Recto/Verso Noir & Blanc

Hotline : 05.40.17.50.44 (*tarif d'un appel local depuis un poste fixe de n'importe où en France métropolitaine. Gratuit depuis un poste interne UPPA. Voir auprès de l'opérateur de téléphonie mobile les éventuelles conditions particulières depuis terminal d'appel nomade*).

Comment imprimer et photocopier ? : [consulter la foire aux questions](#)

Localisation des copieurs :

Fonctionnement de la monétique Izly



Tous les étudiants ont reçu une carte lors de leur inscription à l'UPPA. Cette carte est dotée d'un porte-monnaie électronique pour le paiement en ligne nommé [IZLY](#).

Pour cela il est nécessaire de créer un compte Izly en ligne afin de le recharger et cela de manière totalement sécurisée. Il est possible de payer avec sa carte AQUIPASS sans contact ou avec son téléphone mobile.

Comment activer mon porte-monnaie IZLY ?

Pour les primo-entrants, après votre inscription administrative vous devez :

- 1 . récupérer votre carte AQUIPASS (voir ["Où faire éditer ma carte \[?\]"](#))
- 2 . activer votre compte informatique (voir ["Comment activer son compte informatique ?"](#))
- 3 . cliquer sur le lien d'activation qui sera envoyé sur votre boîte email par izly.fr
- 4 . si vous n'avez pas reçu de mail d'activation de la part d'Izly, pensez à aller sur votre ENT vérifier vos autorisations de diffusion. Assistance : [↓ télécharger la notice \(pdf - 872.1 Ko\)](#).

Les étapes 2 et 3 peuvent prendre entre 24 et 48h après votre inscription administrative.

Assistance IZLY

En cas de difficulté :

- * consulter le site www.izly.fr
- * [assistance AQUIPASS](#)
- * contacter l'assistance assistance-izly@crous-bordeaux.fr